SAINTE-MARTHE

* * * *

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1993

SOMMAIRE

☆ ☆ ☆

- EDITORIAL
- BUDGET COMMUNAL
- BATIMENTS COMMUNAUX
- VOIRIE
- RECENSEMENT - ETAT CIVIL
- ACHATS DIVERS
- INFORMATIONS COMMUNALES
- INFORMATIONS DIVERSES
- GASTRONOMIE

EDITORIAL

☆ ☆ ☆

- E D I T O R I A L -

Voilà bientôt cinq ans que l'Equipe Municipale comprenant quelques Anciens du mandat précédent, et, de nouveaux venus au sein de l'Assemblée, est en place pour essayer, avec conviction de mener à bien la mission qui lui est dévolue.

Même si cette tâche n'est pas toujours facile, tout le monde l'assume pleinement et avec enthousiasme dans le but de voir s'améliorer, s'agrandir, se transformer, s'ouvrirvers l'extérieur, petit à petit, ce village, "notre village", auquel la population est tant attachée.

Ce bulletin vous est destiné.

Il y a plus de 2 ans qu'il devait être réalisé, mais le temps passe si vite, il nous prend de court.

J'espère que vous y trouverez des indications, des informations, des notes intéressantes et pas trop rébarbatives.

Tout a été décrit de la façon la plus complète et la plus succincte possible.

Enfin si le temps présent (malgré les fêtes de fin d'année) n'est peut être pas aussi gai et insousciant qu'il serait souhaitable, je reste fermement convaincu que l'Avenir se fera plus rassurant, afin que la VIE de nos Communes Rurales continue à donner dynamisme et prospérité à notre Pays et à son Histoire.

Michel SAUVAGE,
Maire de SAINTE-MARTHE.

BUDGET COMMUNAL

☆ ☆ ☆

- BUDGET COMMUNAL -

DISPONIBILITE FINANCIERE

- Fonds de roulement de 1989..... 55 355.87 F
  (à reporter sur le budget de 1990)

- Fonds de roulement de 1990..... 85 838.90 F
  (à reporter sur le budget de 1991)

- Fonds de roulement de 1991..... 102 749.20 F
  (à reporter sur le budget de 1992)

- Fonds de roulement de 1992..... 98 604.34 F
  (à reporter sur le budget de 1993)

  (légère baisse par rapport aux résultats de 92, compte tenu d'une somme de 10 537 F prévue au Budget 92 mais qui n'est rentrée que Début Janvier 93 pour des raisons indépendantes de notre volonté).

IMPOTS LOCAUX

Baisse des taux de référence de 90

	TAUX 1989	TAUX 1990	TAUX 1991	TAUX 1992	TAUX 1993
TH	3.41%	3.41%	3.29%	3.30%	3.43%
TFB	10.93%	10.93%	10.56%	10.58%	11.00%
TFNB	45.18%	45.18%	43.66%	43.76%	45.51%
TP	25.82%	25.82%	24.95%	25.01%	26.01%
		Pas de hausse	4.3% de hausse	3% de hausse	3.98% de hausse

T.H.	Taxe habitation	) 30.05%	Moyenne Départementale à ne pas dépasser en 9
T.F.B.	Taxe foncier bâti	) 48.98%	
T.F.N.B.	Taxe foncier non bâti	) 174.58%	
T.P.	Taxe professionnelle	) 26.82%	

RENEGOCIATION D'EMPRUNTS

En 1990, le Maire a réalisé, la renégociation de cinq emprunts avec le Crédit Agricole, dont trois au taux de 11.75% (ayant trait au lôtissement communal, et, un au taux de 15%. Ces sommes ont été englobées en un seul prêt, sur dix ans, à 9.75%. Grâce à cette opération la Commune a réalisé, sur dix ans, un bénéfice de 49 000 F environ, sur les annuités d'emprunt à rembourser.
Ces annuités, en 93, sont de 57 034 F (capital + intérêts) pour un budget total de 1 230 556.00F (Fonctionnement + Investissement), soit un taux d'endettement de 4.64 %.

IMPOT ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (A.F.R.)

En 1992, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une redevance, à régler annuellement, au prix de 15 F l'ha, sur les terres recencées lors du remembrement de 1976. Montant perçu en 93 = 4 298 F

.../...

Les sommes à recouvrer (qui auraient dues l'être dès 1977) servent au remboursement des annuités d'emprunt, plus à l'entretien des fossés appartenant à l'A.F.R. ; cette année, deux d'entre eux (un, à "Lacarrère", l'autre à "Saint-Sauveur") ont été remis en état
Ces recouvrements se termineront, en l'an 2001, année de dissolution de l'A.F.R.
Jusqu'en 1991, c'est la Commune qui, à l'aide d'une subvention conséquente, permettait à cette Association de pouvoir équilibrer son budget et régler ses deux emprunts.

VENTE DE BOIS COMMUNAL

En NOVEMBRE 1991

Vente de 219 m3 à 250.00 F le m3 = Rapport NET 54 900 F

En OCTOBRE 1993

Vente de 154 m3 à 200.65 F le m3 = Rapport NET 30 900 F
(Cette année, et depuis 92, les cours de vente du bois ont énormément chutés, en raison des conditions conjoncturelles peu stables.

EMPRUNT DE 20 000 F

La Commune a contracté un emprunt de 20 000 F, sur 7 ans, au taux de 9%, en 1989, pour des travaux divers dans les bâtiments communaux.

INFORMATIONS BUDGETAIRES

- Sur tous les travaux que la Commune fait exécuter, elle récupère le montant de la T.V.A., soit 15.682% des sommes T.T.C. (en Investissement uniquement).

- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui est une aide de l'Etat s'élève à 319 682 F, en 93.
En contre-partie, les SOMMES OBLIGATOIRES à régler, toujours en 93 , pour les Syndicats de Voirie, des Eaux, participation aux frais de fonctionnement et d'investissement des collèges (pour les enfants de Sainte-Marthe qui y sont scolarisés) etc... se montent à 238 543 F. Elles représentent presque 75% du montant octroyé par l'Etat. Ce pourcentage est important compte tenu des dépenses, non obligatoires, mais qui doivent être prévues au Budget, chaque année, et en tenant compte également des imprévus qui s'ajoutent suivant des proportions plus ou moins importantes suivant les années.

LOTISSEMENT COMMUNAL

La Commune perçoit, tous les ans, jusqu'en l'an 2001, 19 687 F de subventions en annuités, pour aide sur le montant des travaux d'assainissement accomplis.
Un lot a été vendu, en 90, à M & MME DE MIN pour une somme de 42 000 F T.T,C.
Sept lots restent à vendre. Prix variant entre 39 000 F TTC et 50 000 F TTC. Surface allant de 824 m2 à 1188m2.

◊◊◊◊◊◊◊◊◊

BATIMENTS COMMUNAUX

☆ ☆ ☆

- BATIMENTS COMMUNAUX -

ENTRETIEN COURANT

Les Bâtiments Communaux occupent une place importante, au point de vue grosses réparations, aménagement etc...Des travaux d'entretien courant sont souvent en courschaque année.

- Traitement toiture Ecole, Mairie avec un produit qui sert à désagréger la mousse afin d'éviter les gouttières,
- Crépissage des différentes cheminées (extérieur),
- Protection du puits devant la cantine scolaire, avec pose d'une couverture en ciment...

BATIMENT SCOLAIRE

- Un bloc sanitaire a été construit. Il comprend la pose de trois cuvettes (plus distributeurs de papier). Deux W.C. sont réservés uniquement aux enfants, l'autre aux adultes. Un lavabo a été posé, à proximité, ainsi qu'un appareil distribuant du savon liquide et un autre du papier pour s'essuyer les mains ; tout celà, dans un souci d'hygiène approprié à la situation. Montant des travaux 29 461 F ; subvention 10 522 F.
Cet endroit est fermé par une porte condamnée, pendant les vacances scolaires.

- En 1991, il y a eu la réfection de l'avant-toit du préau, ainsi que d'une partie de la charpente de l'Ecole, avec remplacementde chevrons, pose de voliges et scellement de tuiles. Ces travaux, non prévus lors de la confection du budget, ont couté 8 606 F

- Cette année, la réfection entière de l'installation électrique a été réalisée à cause de la vétusté du circuit existant. Montant de l'opération 12 089 F, Subvention 3 733 F.
La mise en place de nouveaux plafonniers a permis d'obtenir une luminosité suffisante, et de meilleure qualité, pour le besoin des enfants.
Pendant les vacances d'été, la salle a été repeinte entièrement Un panneau de contre-plaqué a été fixé au mur pour l'affichage de dessins etc....Une partie du plancher âbimé a été changée.
Les 2 fenêtres détériorées vont être remplacées, pour un prix de 5 500 F, subvention accordée 1925 F.
Le téléphone a également été installé dans la salle de classe.
L'ancien poêle ne fonctionnant plus, un nouvel appareil a été acquis à 4 006 F TTC, subventionné à 2 003 F TTC.

LOGEMENT SCOLAIRE

-- Le logement scolaire a été loué, le 15 Septembre 1991, à des particuliers, M & Mme DUPIOL. Le montant mensuel actuel du loyer s'élève à 1 580 F.

.../...

Au préalable, divers aménagements, réfection peinture, pose moquette, tapisserie, quelques travaux de maçonnerie et de menuiserie, remplacement du chauffe-eau électrique (3 528 F TTC) et, enfin, installation d'un insert dans la cheminée (20 882 F) ont permis de rénover ce logement.

LOGEMENT PRESBYTERE

Il a été loué, en 89, au prix mensuel de 900 F.
Après des travaux de maçonnerie, de peinture, de tapisserie (coût 4692 F TTC, subvention 1 642 F), le changement du chauffe-eau, 3 260 F TTC, l'habitabilité ayant été améliorée, celui-ci est loué, depuis Juillet 92, à Melle MANSENCAL, au prix mensuel de 1 000F.
Il est à noter que pour les travaux mentionnés ci-dessus, ils ont été réalisés par les locataires. La Commune a réglé, pour sa part, tous les achats nécessaires.

Le montant de ces deux loyers change, tous les ans, au 1er Juillet, suivant le pourcentage d'augmentation de l'indice du coût de la construction.

CANTINE SCOLAIRE

- L'ancien chauffe-eau n'étant plus en état de marche, un nouvel appareil a été acheté pour une somme de 3 202 F (subvention 1600F).

- Changement , en 90, du linoléum de la cantine.

- les 2 tables de la salle à manger de la cantine ont été remplacées, montantde l'opération 2 134 F, subvention 1 067 F.

- Acquisition également d'une armoire métallique pour favoriser le rangement = 1 542 F, subvention 770 F.

TRAVAUX AMENAGEMENT AU CLUB DES AINES RURAUX

En 1990, une cuvette WC a été installée, pour des raisons de commodité au Club du 3ème Age,en remplacement d'un WC "à la turque". Montant de la dépense nécessaire = 1 966 F.

SALLE DES FETES COMMUNALE

- 33 tréteaux ont été achetés pour la salle des fêtes AINSI QUE 80 chaises, en vue d'améliorer les conditions de confort, pour les lotos et autres manifestations. Coût total = 10 337 F.
Pour 1994, le Conseil Municipal prévoit l'aménagement de la salle des fêtes; remise en état du plafond, revêtement mural de la salle, de la cuisine, réfection de l'installation électrique, démolissage de la cheminée dans la cuisine, plus quelques autres petits aménagements.
Tous les devis ne nous sont pas encore parvenus, donc, le montant total des travaux n'est pas exactement connu. Approximativement, ils varieront entre 75000 F et 80 000 TTC.
Le dossier, en cours d'élaboration va permettre de demander une subvention maximum du Département et une participation de l'Etat au niveau de la Dotation Globale Equipement (D.G.E.).
Compte tenu de cet important investissement, la Commune demandera un emprunt modéré, afin de conserver un fonds de roulement "confortable" pour les années à venir.

.../...

(suite) ★ ★ ★

Actuellement, le tarif de location est fixé à 180 F (avec le chauffage) et 120 F (sans chauffage), pour les lotos, fêtes etc...
Quand la salle des fêtes rénovée sera opérationnelle, ces tarifs vont sans doute subir une hausse. Mais, pour l'instant, rien n'est fixé.
En ce qui concerne les lotos de l'Ecole et de la Cantine, la location est gratuite.

EGLISE "SAINTE-MARTHE" et "SAINT-SAUVEUR"

- Les onze grilles de protection des vitraux de l'Eglise de Sainte-Marthe étant abimées ou cassées, ont été remplacées et des barreaux ont été scellés à la fenêtre de la sacristie. Le coût de ce travail est de 10 567 F pour une subvention de 3 698 F.
Pour 3 837 F, le plafond de la sacristie a été rénové en 89 et, le portail d'entrée a été réparé.
Pour des raisons de sécurité, des cyprès ont été enlevés dans le cimetière, en Juin 92.
En Novembre 93, le côté extérieur du mur du cimetière a été remis en état, sur une longueur de 6 mètres, pour 3 862 F. Le crépissage de la partie restante, qui pressait moins que l'autre morceau est prévue pour 1994.
Après plusieurs problèmes avec la sonnerie de l'horloge, c'est la Société BODET de Trémentines, spécialisée dans ce genre de travail, qui est chargée de l'entretien des cloches de l'Eglise par un contrat renouvelable annuellement, par tacite reconduction.

- Une clôture grillagée, scellée sur des poteaux en ciment, va être construite sur toute la partie arrière du cimetière de Saint-Sauveur.

oooooooooooooooooooo

VOIRIE

☆ ☆ ☆

- VOIRIE -

CARREFOUR EGLISE, PARKING CIMETIERE, POSE PANNEAUX "STOP"

Une amélioration considérable a été apportée à cet endroit de la Commune, au point de vue de la sécurité (aménagement du carrefour et pose de panneaux STOP) et de la pratique courante (parking cimetière. Cela devenait une nécessité prépondérante. Les travaux ont été effectués en deux tranches, en 92 et 93, pour un montant total de 88 834 F, avec deux subventions s'élevant à 41 019 F, l'une du Conseil Général, l'autre de l'Etat, le restant a été autofinancé par le budget communal, sans emprunt. C'est l'Entreprise SGREG-SUD-OUEST qui a été choisie pour ce marché ; apport de grave pour fondation, après nivellage du parking, plus revêtement bicouche de bitume. Pour terminer, des bordures de trottoirs ont été posées.

CHEMINS RURAUX

Ceux de chez "MARCON" et de chez "LACOSSE" ont été réaménagés cette année, pour une dépense de 40 737 F.

CHEMIN RURAL N°12 DE BORDES

Pose de coquilles sur une longueur de 12 m, du début du chemin en allant vers le Temple, car suite à des intempéries, un fossé beaucoup plus large et profond qu'à l'origine était à même de provoquer d'éventuels accidents. Les coquilles étant à la charge de la Commune, le reste des frais a été pris en charge par la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.), Subdivision de MARMANDE.

VOIE COMMUNALE DEBOUCHANT SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°933

La voie communale desservant le restaurant "routier" du Pont de l'Avance a été aménagée, afin que les camions puissent y circuler sans problème d'affaissement du sol. Coût de l'opération 13 024 F TTC, partagé entre la Commune et Monsieur POUCHET Hervé, propriétaire du Restaurant.

MOULIN DU CRUQ

En Mars 90, pose de buses pour que l'écoulement des eaux soit normal. Prise en charge financière, 60% par le Syndicat, 40% par la Commune.
Toujours au Moulin du Cruq, un morceau de chemin communal débouchant sur l'Avance, et, appartenant à la Commune (uniquement sur le plan cadastral), n'existait plus et se trouvait englobé dans les terres du propriétaire de ce Moulin.
Le Conseil Municipal le cède pour le franc symbolique étant donné que cet état de fait semble venir du remembrement de 1976.
Dernièrement, la digue a été empierrée afin d'éviter de sérieux problèmes d'effondrement de terre. Le Syndicat de l'Avance a pris le financement à sa charge.

.../...

★ ★ ★

CHEMIN RURAL N°5 DE PEBORDES

Ce chemin a été légèrement dévié, devant la maison des propriétaires, M & Mme VIALLET, sur leur demande, pour des raisons de sécurité, au lieu-dit "Jean-Blanc". Tout a été réalisé aux frais des demandeurs.

CHEMIN RURAL DE DAGUERRE

A la demande du propriétaire, Monsieur GRISO, deux morceaux du chemin de Daguerre vont lui être cédés pour le drainage de ses parcelles. L'un gratuitement, l'autre pour un montant de 1 000 F. Suite à l'enquête publique, le propriétaire doit prévoir une servitude jusqu'à la prise d'eau, et, laisser un droit de passage à Monsieur MARTIN Olivier pour l'accès à ses terres. Frais, à la charge du demandeur.

CHEMIN COMMUNAL N°27 DE CARBOUES

Une enquête publique a lieu du 6 au 21 Décembre, pour la cession gratuite d'une partie de ce chemin, partant de la propriété de Mme LAUJAC, jusqu'à la limite de l'autoroute ; ceci à la demande de Monsieur SIMONNEAU Pierre. L'enquête publique n'étant pas terminée à ce jour, la décision définitive n'est donc pas connue, pour l'instant.

FAUCARDAGE "AVANCE" - LUTTE CONTRE LE RAGONDIN

Le faucardage a été effectué, en 92, par tous les propriétaires riverains du ruisseau.

Des radeaux, avec des appâts ont été placés, en Avril 89, sur l'Avance afin de lutter contre le ragondin. Cette opération a donné de bons résultats.

MODIFICATION DU P.O.S. COMMUNAL

Le Plan d'Occupation des Sols Communal a été modifié, une première fois, avec approbation en date du 2 Avril 92. Une seconde modification a été effectuée, afin d'inclure de nouveaux terrains en "zone constructible", et, également, pour prévoir l'ouverture d'une carrière au lieu-dit "Bordes". Toutes les règles prescrites par la Loi ayant été respectées, le P.O.S. a été approuvé le 16 FEVRIER 1993.

COMPTEURS D'EAU COMMUNAUX

Tout le branchement a été refait, en Novembre 90, compte tenu de l'incommodité de la pose de ces compteurs (logement Ecole, Mairie, sur le même branchement, par exemple).
Actuellement, la situation est plus claire et distincte pour tous les Intéressés.
Il existe donc ; 1 compteur (cantine, école, mairie), 1 compteur (logement école), 1 compteur (logement presbytère), 1 compteur (Salle des fêtes), 2 compteurs cimetières (Sainte-Marthe et Saint-Sauveur).

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

RECENSEMENT - ETAT CIVIL

☆ ☆ ☆

- RECENSEMENT - - ETAT CIVIL -

RECENSEMENT

- 306 habitants en 1982

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DE 1989

- 379 habitants

RECENSEMENT GENERAL DE 1990

- 382 habitants

RECENSEMENT DE REGULARISATION DE 1991
(uniquement pour les Communes qui ont effectuées un recensement complémentaire en 1989)

- 396 habitants
  (soit 29.5% de plus qu'en 1982)

Ce chiffre sera le dernier pris en compte jusqu'au prochain recensement général.

ETAT CIVIL - ANNEE 1989

NAISSANCES

DULINGE Marion
THIOLON Jonathan

MARIAGES

ELICHIRY Louis et REPETTO Rita
VANDEPUT Didier et BERNAT Marcelle

DECES

MATHIEU Elie
PIZZOL Janine
SOUMABERE Yvonne

ETAT CIVIL - ANNEE 1990

NAISSANCES

CAPDEVILLE David
DUCASSE Cyril
DUCOS Gabriel
FONGARO Bastien
MORISE Marion
PARAGE Nelly
SIMONNEAU Sabrina
VIALLET Vincent

MARIAGES

BIRAUD Christian et SABOUA Marie-France
DULINGE Joël et BEGUEY Muriel
MARTINEAU Joël et MIOZZO Isabelle
RAYMOND Philippe et LABORDE Sylvie

.../...

★ ★ ★

DECES

DUCASSE Marie-Camillia
ELICHIRY Louis
FAUX Jean
LABROUCHE Pierre-Noël
LAUJAC Yves
MARCON Antonietta
ROUDERIES Gustave

ETAT CIVIL- ANNEE 1991

NAISSANCES

BIRAUD Nathalie
BRISOTTO Laurie
GRISO MARTIAL
LEDAN Laurence

MARIAGES

NEANT

DECES

EGEA Jean-Louis (décés sur l'autoroute)
MASSIAS Louis
PAILLE Denise
PARIS Pierre

ETAT CIVIL - ANNEE 1992

NAISSANCES

VALLOIR Lloyd

MARIAGES

BOYER DE BOUILLANE Bruno et de SERE de LANAUZE Bénédicte

DECES

BOUVILLE Jean
LABROUCHE Jeanne
LESPINE Claudette
PIN Angéla

ETAT CIVIL - ANNEE 1993 (jusqu'au 20 DECEMBRE)

NAISSANCES

LOUBET Alexandre
RAMAUT Thomas

MARIAGES

LOUBET Dominique ET CASTETS Murielle
COLOMET Michel et SERR Carole
LE FORESTIER René et RABIE Henriette
PAQUIER Hervé et DUBERNARD Chantal

.../...

(suite)

DECES

BOUCARD George
COUMET Jean-Bernard
COUMET Fernande
MARCON Benvenuto
MATHIEU Yvette

<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

ACHATS DIVERS

☆ ☆ ☆

- ACHATS DIVETS -

DERATISATION

En Juillet 89, du raticide, acheté par la Commune, a été mis à la disposition de toutes les familles de la Commune (tout le monde a été averti par courrier personnel). Malgré la gratuité des produits, livrés en plaquettes, l'opération n'a eu qu'un impact modéré.

CONSTRUCTION D'UN ABRI-BUS A "VIRON"

La Commune a acheté 1 500 F de matériel, pour la construction d'un abri-bus pour les enfants qui prennent le car à "Viron". Ce sont les parents concernés qui ont effectué l'installation.

ACHAT "REFRIGERATEUR" & "CONGELATEUR" POUR LA SALLE DES FETES

Prix "REFRIGERATEUR"... 4 290 F
Prix "CONGELATEUR"..... 3 490 F
TOTAL ; 7 780 F T.T.C.

ACHAT "POMPE A SULFATER"

Cette acquisition, pour faciliter l'entretien s'élève à 499 F T.T.C.

ACHATS "PHOTOCOPIEURS"

Photocopieur Ecole = 5 337 F (bonne occasion), Subvention 2 500 F
Photocopieur Mairie = 14 339 F (prix promotionnel)

ACHAT "MACHINE A CALCULER POUR LE SECRETARIAT"

Montant = 850 F T.T.C. (modèle suffisant pour les besoins recherchés)

ACHAT MACHINE ELECTRONIQUE POUR LE SECRETARIAT

L'ancienne machine n'étant plus en état d'utilisation, le Conseil Municipal a décidé d'acheter une machine à écrire électronique, pour un prix de 5 930 F T.T.C.

LECTEUR MICRO-FICHES & CASIERS DE RANGEMENT

Le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un lecteur de micro-fiches pour les informations cadastrales, mises ainsi à jour sans retard.

Cinq casiers de rangement ont également été achetés pour le classement des dossiers. Montant du coût de l'ensemble = 800 F T.T.C. (bonnes occasions).

ACHAT PLAQUETTES "CONCESSION CIMETIERE"

Il était nécessaire de poser, dans le cimetière des plaquettes comportant la mention "concession réputée en l'état d'abandon, fait l'objet d'une procédure de reprise. Prière de s'adresser à la Mairie", afin que les personnes propriétaires de tombes, non répertoriées sur le plan du cimetière, se fassent connaître en vued'une remise à jour générale. L'achat de ces plaques s'élève à 1 858 F TTC.

.../...

★ ★ ★

ILLUMINATION DU VILLAGE

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir deux coffrets d'ampoules de couleur pour les sapins de Noël situés devant la Salle des fêtes et devant la Mairie. Plus, une guirlande "trio d'étoiles" clignotante qui sera positionnée, en hauteur, devant la Mairie, afin de donner un "air de fête" au village, en cette fin d'année. Le montant de ces achats s'élève à 2 976 F TTC.

ACHAT D'UN TERRAIN AUX DOMAINES

La Commune a acheté, pour une somme de 2 565 F, un morceau de bois, situé au lieu-dit "Pasteng", section C, n°783, d'une superficie de 17 ares 10 CA.

##########################

INFORMATIONS COMMUNALES

☆ ☆ ☆

- INFORMATIONS COMMUNALES -

CONTRATS D'ASSURANCE COMMUNAUX

Ceux-ci ont été revus et améliorés, en Octobre 89.

- Assurance multirisque incendie)
- Assurance Collective Elus Locaux) Coût 7 140 F en 93
- Assurance protection juridique des Communes)
- Assurance Personnel Communal (contrat actuellement à l'étude)

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur DUBOUILH ayant fait valoir son droit à la retraite, le 31 Août 91, deux remplaçants ont été nommés, après vote du Conseil Municipal.Il s'agit de Monsieur BIRAUD Christian, chargé de l'entretien, sur un plan général, de la Commune, et, de Madame ZANETTE Christiane, en qualité d'Appariteur. Celle-ci effectue également le remplacement de Madame CHARENTON (Agent d'entretien de l'Ecole) en arrêt de travail du 21 Janvier 91 au 20 Janvier 92, et, depuis en disponibilité d'office non rémunérée, dans l'attente d'une mise à jour définitive de sa situation.

HORAIRES SECRETARIAT

Ouverture, une demi-journée, chaque jour ;

- LUNDI MATIN
- MARDI APRES-MIDI
- JEUDI APRES-MIDI
- VENDREDI APRES-MIDI
- MERCREDI MATIN (FERME AU PUBLIC)

NOUVEAU REGIME DE FONCTIONS "MAIRE ET ADJOINTS"

Suivant la Loi 92-108 du 3 Février 92, le Conseil Municipal décide de mettre en vigueur ce nouveau régime, au Ier Avril 92.

- MAIRE... Augmentation de l'indemnité de fonction de 12%,
- 1er Adjoint.., 40% de l'indemnité du Maire,
- 2ème et 3ème Adjoints... 20% de l'indemnité du Maire.

CREATION REGIME INDEMNITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR PERSONNEL COMMUNAL

En application du décret n°91-875 du 6 Septembre 91, et, suivantla Loi n°84-53 du 26 Janvier 84, il a été créé un régime indemnitaire pour travaux supplémentaires, en 92.
Ces indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) ont été reconduites définitivement, à compter du 1er Janvier 1993, pour les trois employés communaux. Leurs montants seront réglés avec la paye du mois de Décembre de l'année en cours.

****

INFORMATIONS DIVERSES

☆ ☆ ☆

- INFORMATIONS DIVERSES -

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Après concertations et études des besoins de chacun, les Communes de CAUMONT SUR GARONNE et de SAINTE-MARTHE ont décidé, un regroupement pédagogique de leurs écoles, à la rentrée 92/93.
En temps voulu, le Maire a pris contact avec toutes les familles du village, ayant des enfants d'âge scolaire, afin de leur expliquer que l'issue la plus prometteuse, pour l'avenir des écoles rurales, passe par de tels regroupements.
Seules, quatre conditions, peuvent amener les parents à scolariser leurs enfants ailleurs (obligation professionnelle du père et de la mère, inscription d'un frère ou d'une soeur dans un autre Etablissement, finir le cycle commencé en "maternelle" ou en "primaire", raisons médicales valables), suivant l'article 23 de la Loi 83-663 modifiée du 22 Juillet 83.
Dans tous les autres cas, une autorisation du Maire doit être délivrée.
Suite à la réunion du 14 AVRIL 93, le prolongement de la garderie à l'Ecole de CAUMONT SUR GARONNE jusqu'à 18 heures 30 (au lieu de 18 h) a été accepté afin de permettre aux personnes, travaillant à l'extérieur, de récupérer leurs enfants normalement.
Ce service est GRATUIT et pris en charge par chaque budget communal

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES

La Commune étant l'Organisateur secondaire du circuit de ramassage de transports scolaires, les deux Conseils Municipaux décident de contracter une assurance complémentaire pour d'éventuels dégâts causés, dans le car, et, non pris en charge par l'assurance personnelle du Transporteur. Coût peu élevé, proratisé suivant le nombre d'élèves de chaque école (environ 250.00 F).

INDEMNITES DE BASE DUES AUX INSTITUTEURS NON LOGES

Le Conseil Municipal a fixé à 848 F (base proposée par le Préfet), pour 1992, le montant de l'indemnité perçue mensuellement, par les Instituteurs non logés dans la Commune où ils exercent leur profession. Ce montant est réglé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

DONATION EN FAVEUR DE LA COMMUNE

Madame SOBRIALE née BOUDEY a effectué, par testament, le don d'un morceau de terre de 63 ares 45 ca, situé au lieu-dit "Lavignotte", en faveur de la Commune, pour l'entretien de son caveau.

PLANTATIONS PEUPLIERS

Suite à la tornade du 6 Juillet 89, la Commune a replanté les peupliers endommagés, avec l'aide du Fonds Forestier National (F.F.N.). Les peupliers abîmés ont été vendus pour un montant de 1 040 F.

.../...

★ ★ ★

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

La Commune a adhéré, à cette O.P.A.H., pour aider les ménages qui le désirent, à effectuer des travaux d'amélioration ou autres, dans leur logement, en percevant une subvention de 35% sur le montant desdits travaux (limité à 70.000 F) pour les foyers nonimposables à l'impôt sur le revenu.
(Les subventions demandées qui n'entrent pas dans ce cadre ne sont que de 20%).
Participation de la Commune ; 20 F par an et par habitant, pendant 3 ans, en 91, 92 et 93.
Dans ce cadre, un R.I.S. (Réseau d'informations service) a permis la pose de panneaux "indicateurs" ou "publicitaires" avec une réduction de 35% par rapport au prix normal.
La Commune en a acquis un, pour la Mairie (1 514 F TTC), l'autre pour l'Eglise de Saint-Sauveur (400 F TTC).
Trois particuliers ont participé à cette opération et de ce fait, ont profité des prix réduits (boulangerie, Restaurant du Pont de l'Avance, Hôtel des Rives de l'Avance).

PISCINE DE MARMANDE

Les enfants du Regroupement Pédagogique profitent, tous les ans, de onze séances à la piscine de MARMANDE.
La prise en charge du transport est partagée, entre les deux Communes et proratisée en fonction du nombre d'élèves de chaque école. Montant de chaque voyage ; 315 F TTC.
De plus, pour pallier les carences des structures existantes de la piscine de MARMANDE, le projet d'un nouveau complexe nautique est à l'étude. Ainsi, la création d'un Syndicat d'Etude pour le projet d'aménagement d'une nouvelle piscine a été créé. Pour l'instant, le Conseil Municipal adhère, seulement, pour l'étude du projet.

RAMASSAGE "ORDURES MENAGERES"

Ce système fonctionne convenablement.
Monsieur Jean-Claude PIAC, de Leyritz-Moncassin assure ce service, tous les Mardis. Quand ce jour là, se trouve être férié, le ramassage est reporté au lendemain.
En 93, la participation de chaque foyer est de 240 F, correspondant à une rentrée totale de 37 180 F.
Le prix de revient total, s'élève à 50 176 F, pour la Commune.
Donc, le pourcentage de prise en charge, par le budget communal est de 35%.
Les déchets sont portés, à la décharge de NICOLE, gérée par le SICTOM D'Aiguillon. Celui-ci demande une nouvelle contribution obligatoire de 20 F par an et par habitant, à compter du 1er Janvier 92. Cette charge est dûe par les usagers de la décharge, en vue de la protection de l'environnement.

.../...

(suite) ★ ★ ★

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Onze foyers sont raccordés au réseau d'assainissement public, dont quatre au lôtissement communal, un à l'Ecole et six dans le Bourg. La redevance annuelle, pour 93, est de 380 F.

ENLEVEMENT PLASTIQUES AGRICOLES USAGES

Depuis le mois d'Avril dernier, un centre d'enfouissement technique a été ouvert à FAUILLET. Il est géré par le SICTOM D'Aiguillon. Les agriculteurs qui désirent se débarasser de leurs plastiques agricoles usagés devront prendre en charge, l'organisation et le transport plus le règlement des plastiques portés. Pour l'instant, les moyens du Syndicat ne lui permettent pas d'effectuer ce service d'une autre manière.
Prix à la tonne ; 100 F ou 120 F (suivant les déchets).

RAMASSAGE ENCOMBRANTS

Ce ramassage a lieu le troisième Jeudi de chaque mois. Il est effectué gratuitement par Monsieur DARAGNES de Meilhan sur Garonne.

FERSO S.A. (SOCIETE D'ENLEVEMENT DES CADAVRES D'ANIMAUX)

Puisque la Loi lui en laisse la possibilité, le Conseil Municipal a décidé de participer à l'enlèvement des cadavres d'animaux, (financièrement), à raison de 5 par an et par éleveur. Au-dessus, de ce quota, le demandeur devra rembourser, à la Commune, le montant réglé d'avance par celle-ci.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin a maintenant lieu chaque année. Les personnes qui désirent se faire inscrire sont averties, en temps voulu, par des communiqués paraissant dans SUD-OUEST et LE REPUBLICAIN, au cours du mois de Juillet.

CHENIL DEPARTEMENTAL DE CAUBEYRES

Les personnes qui trouvent des animaux abandonnés (chiens ou chats) doivent se faire connaître, à la Mairie, qui averti, dès que possible, le Chenil Départemental de Caubeyres.
La Commune participe financièrement à l'entretien de ce chenil à raison de 2.10 F, par an et par habitant, pour 93.
Le demandeur doit amener l'animal, à une heure convenue, à la Mairie où les Services compétents viennent le récupérer.

VOYAGE A L'ETRANGER POUR DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Chaque année, des enfants scolarisés au Collège du Mas d'Agenais effectuent des voyages à l'Etranger (Espagne, Angleterre etc...).
LA Commune participe aux frais pour les élèves résidant dans la Commune, en vue d'alléger la charge de chaque famille concernée.
La participation correspond à 100 F, pour chacun.

.../...

★ ★ ★

BOUGIES DE NOEL

Comme tous les ans, la Commune participe à la vente des Bougies de Noël, en faveur d'une Association pour les Enfants Handicapés, située à TONNEINS.
Depuis deux ans, ce sont des sachets de 3 fleurs de Noël qui sont vendusau prix de 10 F, le paquet.

TELETHON 92 (ASSOCIATION POUR LA MYOPATHIE)

Le Département de Lot-et-Garonne ayant été principalement impliqué, pour la campagne du Téléthon 92, une subvention de bienfaisance de 1 000 Fa été versée à cette Association.

AIDE EN FAVEUR DES SINISTRES DU LOT ET GARONNE

Suite à la demande de l'Amicale des Maires, le Conseil Municipal a voté une aide de 500 F, en faveur des sinistrés du Département, lors des orages catastrophiques de l'été 93.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Une Bibliotheque Municipale est tenue à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie.
Les livres, prêtés par la Bibliotheque Centrale de Prêt, peuvent être empruntés, par chacun d'entre vous, gratuitement.
Vous y trouverez un grand choix correspondant à tous les genres, ainsi qu'à tous les âges.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

COMITE DES FETES
Président ; DUBERNARD Joël

CLUB DES AINES RURAUX
Président ; LAMBROT Gilbert

SOCIETE DE CHASSE
Président ; CHAULET Elie

ASSOCIATION ENTR'AIDE ET CONCERTATION
Président ; COUMET Jean-Pierre

F.N.A.C.A.
Président ; DUBOURG Jean

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
Présidente; Mme LABATUT Marie-Line

ASSOCIATION PETANQUE "la rafale"

Président ; DUBOURG Jean

.../...

(suite) ★ ★ ★

COOPERATIVE SCOLAIRE

Responsable ; VENDE Maurice

CANTINE SCOLAIRE

Président ; FEDRIGO Patrice

ASSOCIATION THEATRALE

Responsable ; Mme LABAT Suzette

◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊◊

GASTRONOMIE

☆ ☆ ☆

- GASTRONOMIE -

En cette période de fêtes, nous vous proposons, pour conclure d'une manière originale, une recette "maison", excellente, que vous pourrez réaliser facilement et rapidement vous-même.

- T R U F F E S -

[][][][][][]

RECETTE POUR UNE VINGTAINE DE TRUFFES

Faites fondre, au bain-marie,
- 300 grammes de chocolat noir avec 1 cuillerée à soupe de lait,

Incorporez,
- 100 grammes de beurre, puis, 2 jaunes d'oeufs et 5 cl de crème fraîche, en mélangeant bien à chaque fois,

Ajoutez,
- 100 grammes de sucre glace,

Parfumez de Rhum, ou de Cognac, et mélangez 5 minutes,

Mettez à durcir, au frais, 2 heures,

Prélevez des portions,

Roulez-les, avec la main, sur une surface droite,

Roulez les, ensuite, dans du cacao en poudre,

Conservez au frais jusqu'au moment de servir.

[][][][][][][][][][][][][][][]